

Section tennis au collège : rentrée 2026/2026

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis 2020, le collège et le tennis club de Perros-Guirec se sont associés afin d'instaurer un partenariat tennis. Il s'inscrit dans le projet d'établissement qui valorise fortement la pratique sportive. Celui-ci permet la découverte et la progression dans cette activité. Elle vise à développer de bonnes capacités tennistiques afin de les mettre en lien également avec les compétences liées à l'arbitrage, ou à l'encadrement (soutien à l'entraînement de l'école de tennis, à l'entraînement d'équipe « jeunes », développement de l'analyse du jeu dans le cadre des compétitions par équipe).

Les modalités pratiques :

En plus de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive, les collégiens bénéficient de 2h supplémentaires de sport : tennis. Les séances de tennis ont lieu le jeudi pour les 4ème et 3ème et le vendredi pour les 6ème et 5ème de 14h à 16h. L'emploi du temps est conséquemment assez chargé et l'élève doit pouvoir concilier sa pratique sportive avec le travail scolaire. La participation à l'option tennis n'est pas cumulable avec l'option breton ou latin.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'activité se déroule toute l'année. L'encadrant du TCMP récupère les élèves au collège. Ils se rendent à pied à Kérabram, lieu de l'activité. Il n'est pas possible de venir chercher les enfants directement au club.

Un suivi scolaire et sportif est assuré conjointement par le collège (la professeure référente, Madame Le Gall en tant que professeure d'EPS, et un membre de la direction : le principal du collège, Mme Gilbert en tant que membre du comité directeur du club et Monsieur Guéret, en tant qu'encadrant de l'activité).

Prérequis et séance découverte :

Pour candidater à l'option tennis, il faut participer à la journée de découverte du samedi 7 juin 2025 de 14h00 à 16h au complexe sportif de Kerabram, route de Pleumeur-Bodou à Perros-Guirec près du collège.

Profil de l'élève du dispositif tennis :

Les élèves retenus devront être licenciés à la FFT ou pouvoir justifier d'une licence en cours (extraction internet du timbre de licence). Dans le cas où l'élève est déjà licencié à la FFT, il devra s'acquitter d'une participation annuelle de 70 euros (à l'ordre du TCMP). Dans le cas où l'élève n'est pas licencié, il devra s'acquitter d'une participation annuelle de 93 euros.

Aucun prérequis tennistique n'est demandé mais l'élève doit avoir des qualités telles que l'esprit d'équipe, de solidarité, le goût de l'effort et avoir envie de porter les valeurs du sport. Il doit également être consciencieux dans son travail scolaire.

Un temps d'échanges de quelques minutes sera proposé à chaque candidat pendant la séance de sélection, afin d'étudier le projet de l'élève et d'évaluer sa motivation.

Les résultats seront communiqués par mail dans la semaine suivant la sélection.